REUNION DU 15/02/2020 **16/02/2020**
Relative aux élections municipales de Mars 2020

Compte rendu rédigé par JF.Bellosta,
Sur la base de ce que j'ai compris des déclarations des candidats et des échanges survenus. En cas de désaccord, j'ajusterai sur la base du texte qui me sera transmis par mail à l'adresse jf.bellosta@free.fr

15 personnes étaient présentes.

- **Point sur les candidatures. (7 conseillers sont à élire au mois de mars)**

Lors de la précédente réunion du 8/02/2020, **12 candidats** s'étaient fait connaitre :
Roseline BOUSSAC
Marie Cécile CHANDERIS
Pascal PERQUIS
Eliabelle BOUSSAC
Michel HUREL
Georges ZINSSTAG
Jordan RIGAUD
Frédéric VIDAL
Delphine ROSIN
Nathalie VIDAL
Raphaël TINGUELY
Georges MATICHARD

- **Franck DUC** déclare présenter sa candidature et souligne vouloir s'occuper des travaux : contribution à leur définition et suivi des entreprises.

- **Eliabelle** expose sa contribution possible à la vie du Conseil :
  - De par sa formation de philosophe, enseignante en dehors de l'Education Nationale, elle souhaite apporter du bon sens dans les décisions et mettre au service du Conseil ses capacités d'analyse et de gestion des situations,
  - Etant très attachée à Bonnevaux elle souhaite souligner et maintenir les biens immatériels que l'on y trouve : la Paix et l'Harmonie.

- **Nathalie** présente, en deux exemplaires, la contribution écrite de Georges MATICHARD reprenant son intervention du 8 Février ; Georges la transmettra aux personnes qui la demanderont en consignant leur adresse mail.

- **Nathalie** en tant que **candidate,** s'est reconnue dans la démarche de Georges Matichard mais désire exposer les raisons propres de sa candidature :
  - Promouvoir l'écologie au niveau communal, voire en association avec d'autres communes : zéro pesticide, sensibilisation à la dangerosité des détergents ménagers, groupements d'achats pour réduire les transports
  - Promouvoir au maximum les circuits courts,
  - Promouvoir l'attractivité de la Commune ; la mise en place de la Démocratie participative, sera un facteur d'attractivité.
  - D'une manière générale contribuer à changer les mentalités.
  - Dans le détail de la pratique communale :

* que les heures des séances du CM soient choisies en tenant compte des contraintes des actifs ; par exemple en soirée,
* que les dates de séances du CM soient fixées une fois pour toute ; par exemple une par mois, tous les Vendredi soir ; afin que les conseillers puissent les intégrer dans leurs activités.
* dans le domaine de la communication : obtenir la transparence totale dans les décisions, les engagements financiers, les dépenses,
* que l'action du cantonnier soit encadrée, et contrôlée car l'état des abords du village, des réseaux de drainage est catastrophique.

- **Frédéric et Marie Cécile** s'excusent de ne pas reprendre les explications déjà exposées et confirment leur engagement.

- **Gérard Brasseur** présente et lit une motion (voir à la fin du CR) sur laquelle il demande aux candidats de se prononcer. Il s'agit d'une récusation de certaines affirmations de Georges Matichard dans sa déclaration de candidature appuyant l'abandon préconisé de la construction à base de pierres de schiste.

  La discussion s'engage ; elle dérive rapidement sur les manques du PLU en matière de zone/local artisanaux. Marie Cécile et Roseline rappellent les implantations envisagées et exposent les contraintes administratives imposées à la Commune qui les ont fait écarter.

  Aucune prise de position pour ou contre la motion de Gérard n'est identifiée.

- **Discussion générale entre les candidats** pour les modalités de dépôt des candidatures ;

Roseline est mandatée par certains candidats pour déposer les candidatures à la sous-préfecture (avant le 27 février).
Une réunion aura lieu début Mars pour que les candidats discutent de l'ordre de présentation de la liste : ordre alphabétique, tirage au sort ?
Les diverses conclusions sont cependant loin d'être lumineuses…

- **A ce jour 13 candidatures sont identifiées.**

TEXTE LU PAR GERARD BRASSEUR

Comme beaucoup d'habitants de la commune, je suis très attaché à l'identité de notre patrimoine basé sur l'utilisation de la pierre sèche. Je voudrais juste revenir sur le beau discours de G.M il y a 8 jours où il prenait position pour l'abandon de la construction en pierre de schiste dans les hameaux.

> L'argument numéro 1 est que l'obligation de construire en pierre de schiste empêche l'installation de nouveaux habitants. Je ferai observer que dans de nombreuses communes alentours, qui ne prescrivent pas cette obligation on n'a pas vu s'installer des cohortes de familles. Alors qu'à Bonnevaux on a qd même vu l'arrivée de familles, d'agriculteurs, de jeunes retraités actifs, d'activités tertiaires,…ensuite pourquoi faut-il absolument doubler notre population .On ne va pas rouvrir l'école ! L'important est que les personnes qui s'installent aient un projet, une activité.

> L'argument numéro 2 est que la maison en pierre de schiste est difficile à isoler par comparaison à une maison en bois. Tordons une fois encore le cou à cet argument infondé. Le problème est exactement le même pour les deux types de construction : idéalement, une fois qu'on a mis en place le bardage en bois ou le parement en pierre de schiste on installe une couche d'isolant puis un

doublage avec une cloison. La pierre de schiste offre même un avantage en matière d'inertie thermique, notamment l'été.

> L'argument numéro 3 est l'argument écologique ou économique. La pierre de schiste est un matériau local, gratuit (elle nécessite juste un peu d'efforts et d'huile de coude), résistant et durable ce qui n'est pas le cas du bois utilisé pour la construction, on n'utilise pas ou très peu le châtaigner mais surtout des résineux de provenance étrangère souvent les pays nordiques ou de Russie. Quel bilan carbone pour une telle réalisation?

> L'argument numéro 4 est que le maintien de l'unité architecturale de nos hameaux ne serait qu'un luxe, un choix esthétique subjectif, à destination des bourgeois. Comme si la beauté n'était pas accessible à tous. Pour les pauvres il faudrait donc du moche ? Le mélange de constructions en pierre et de chalets savoyards ne peut fonctionner même si les teintes de matériaux étaient proches, le style de construction diffère totalement : le chalet en bois nécessite par exemple de larges débords pour protéger les façades des rigueurs climatiques ce qui n'est pas du tout le cas pour la maison en pierre.

Aujourd'hui nous avons un acquis remarquable : nos hameaux ont développé et conservé une unité architecturale exceptionnelle. Les dernières restaurations auraient pourtant pu s'en affranchir puisque depuis mars 2018 nous n'avons plus de POS et on aurait pu faire n'importe quoi. Cela n'a pas été le cas montrant l'attachement à l'identité architecturale cévenole de la vallée.

Remettre en cause cette identité c'est perdre 3 atouts importants pour le développement de notre commune :

- le tourisme : la séduction de la vallée vient aussi de ses hameaux traditionnels en schiste,

- **l'activité artisanale** notamment autour des métiers de la pierre sèche mais aussi l'installation d'autres artisans ou d'artistes qui recherchent un lieu inspirant

- **de manière générale l'image donnée** qui peut booster le choix d'installations et le développement d'activités.

Merci donc aux candidats de bien vouloir se positionner sur ce point : **maintenir l'unité architecturale de tous nos hameaux basée sur l'utilisation de la pierre de schiste .**

Cela sera pour beaucoup d'entre nous un critère important pour cette élection.

Il est bien entendu que cette obligation ne concerne que les hameaux et pas les constructions extérieures à ceux-ci (bâtiments agricoles,…)